

N°II-a
LES CONDITIONS DE VIE ET DE SEJOUR DANS L'ARCHIPEL DES KERGUELEN

Climat :

Les conditions météorologiques sur l'archipel de Kerguelen, sans être extrêmes, sont souvent rigoureuses, en particulier pendant l'hiver austral. Le froid s'y mesure bien plus en « ressenti », parce que le vent, souvent présent, quelquefois violent, amplifie ses effets sur les organismes.

Les conditions peuvent être plus rigoureuses dès que l'on quitte la base : vent violent que rien n'arrête sur les vastes plaines, conditions de hautes montagnes au niveau du plateau central, du mont Ross et dans le nord de l'archipel. Enfin, rappelons que le temps varie très vite, et qu'il est classique de dire et de constater que les quatre saisons peuvent défiler dans la même journée.

Logement :

Les bâtiments logements, en majorité de type semi-fabriqués, comportent des chambres individuelles dotées d'un mobilier standard : lit (les draps et les couvertures sont fournis par le District), table-bureau, chaise et armoire-penderie. La plupart des chambres sont équipées avec une salle de bain et des toilettes privatives. Le chauffage est fourni par des radiateurs, qu'ils soient à circulation d'eau chaude ou électriques ; la distribution électrique est en 220 volts.

L'entretien des bâtiments est laissé à la charge des occupants, pour les parties privatives et les parties communes. Tous les bâtiments-logements disposent d'une pièce commune qui sert de lieu de convivialité et d'une buanderie avec machine à laver et sèche linge, et du nécessaire pour le repassage. La lessive est fournie par le District.

Alimentation :

Elle est importée de la Métropole ou de la Réunion à base de conserves et de produits surgelés. Des vivres frais sont apportés par le Marion-Dufresne lors de ses rotations logistiques (trois à quatre fois par an).

La présence d'un troupeau de rennes constitue une source d'approvisionnement ponctuel en viande d'excellente qualité.

Les repas sont servis au restaurant TiKer.

Equipements individuels :

Il est recommandé de se munir de vêtements et de sous-vêtements chauds adaptés à la situation.

Certains postes spécifiques disposent de vêtements et d'équipements de travail fournis par le District.

Il est utile de prévoir des vêtements de sport : survêtement, sweet-shirt, short, blouson coupe-vent, bonnet, chaussures de sport.

Pour les adeptes de randonnées et de sorties sur le terrain, il est impératif de prévoir du matériel type trekking (sac de couchage, lampe frontale, vêtements type Gore-tex).

En raison des passages en transit à la Réunion et de journées de beau temps sur le bateau, un minimum de vêtements légers est conseillé (chemisette, short, maillot de bain, sandales). Pour le séjour sur le Marion Dufresne, il est fortement de conseillé de prévoir des chaussures adaptées au climat marin, aux ponts humides des bateaux, tenant à la cheville, indispensables en cas de mer agitée.

Articles divers :

Il est recommandé de prévoir dans ses bagages les articles suivants : réveil, montre de recharge, couteau de poche, lampe de poche à pile rondes type torche, lunettes de soleil, trousse de couture avec quelques pièces de tissu autocollant pour les accros, épingles de nourrice, piles pour appareil photographique, pour montre à quartz, pour calculatrice, etc... Les accus rechargeables sont recommandés. Prévoir également 2 ou 3 serviettes de table. Un nécessaire de toilette, de la crème solaire, des pantoufles (au moins deux paires).

Il est conseillé aux porteurs de verres correcteurs de se munir d'une paire de lunette de recharge.

Coopérative du district :

Approvisionnée par les TAAF, on peut y acheter quelques produits de base :

- produits de toilette : savon, crème à raser, lames de rasoir, dentifrice, brosse à dents, cirage etc...
- tabacs : cigarettes brunes et blondes avec ou sans filtre, cigarillos, tabac à rouler
- enveloppe, stylos à bille, etc...
- CD enregistrables, clés USB
- cartes postales.
- tee-shirts, pull-over, blousons coupe-vent, sweat-shirts, bonnets de marin à l'effigie des TAAF.

La liste de ces articles est à titre indicatif. Les approvisionnements peuvent différer d'une année à l'autre ainsi que les quantités disponibles. La coopérative doit être considérée comme un appoint. Les achats à la coopérative sont entièrement facultatifs.

Chacun peut se faire envoyer, par sa famille ou par ses amis par le courrier et par colis postal, les articles dont il a besoin, dans le respect de la réglementation postale internationale, Les envois restent chers. Ces envois sont adressés à la même destination que les lettres et sont transportés par le Marion-Dufresne lors des quatre rotations annuelles.

Services communs :

La vie en collectivité dans une mission australe implique la participation de chacun à un certain nombre de travaux indispensables au fonctionnement normal de la base. Cette participation est obligatoire quel que soit le statut.

Ainsi, vous aurez à participer au service de lutte contre l'incendie, à la collecte des déchets, au nettoyage des parties communes et à assurer le ménage de votre chambre. Au restaurant, vous serez désignés pour participer régulièrement aux services, travaux de nettoyage et de vaisselle.

Les jours où le navire est présent, chacun est requis pour effectuer le débarquement et la manutention des matériels.

Loisirs :

Radio-musique

Un poste FM permet de capter les programmes musicaux retransmis par la station radio de la base ; Les ondes courtes permettent de capter Radio-France International.

Le district possède une discothèque importante. Le prêt de ces enregistrements est possible. Chacun pourra cependant apporter quelques-uns de ses enregistrements préférés.

Communications avec l'extérieur

Les chambres sont pour la plupart équipées avec un téléphone et il est possible d'y être joint par ses proches.

Deux cabines téléphoniques sont également à disposition pour joindre un correspondant. Elles fonctionnent avec des cartes prépayées que l'on peut se procurer auprès de la Gérance Postale.

Plusieurs postes informatiques sont installés sur le District, qui permettent un accès vers les messageries internet. Une adresse personnelle de messagerie est attribuée à chacun, dès son arrivée sur le District.

Audio-visuel :

Les moyens de communication dont dispose le District ne permettent pas la réception des programmes de télévision. Le district dispose d'une petite salle de cinéma où sont organisées plusieurs fois par semaine des projections de films.

Afin de compléter la vidéothèque locale, chacun pourra apporter ses enregistrements personnels.

Bibliothèque et jeux d'intérieur :

Il existe une bibliothèque comptant un choix important d'ouvrages. Comme pour la musique et la vidéo, chacun pourra y laisser les livres qu'il aura apportés. Des jeux d'intérieur : tennis de table (apporter raquettes et balles), baby-foot, billards, échecs, dames, fléchettes, etc... sont également à votre disposition à Totoche, la salle de vie commune.

Pour le transit sur le bateau, il est recommandé d'apporter ses propres livres.

Sports :

Une salle est équipée en matériel de culture physique : appareils de musculation, rameurs, vélos d'intérieur... Un hangar sert à l'occasion de terrain omnisports (tennis, volley-ball, badminton). Un autre bâtiment accueille un boulodrome.

La pratique de la pêche en rivière est autorisée (truites de mer, ombles chevaliers), en tant qu'activité de loisirs, dans les conditions fixées par la réglementation territoriale et sous le contrôle du chef de district. Il est possible d'emporter son matériel de pêche à condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable du Préfet, Administrateur supérieur. Du matériel de pêche basique est également disponible sur le district.

La pratique du VTT est possible et l'on peut apporter son propre équipement sans oublier un lot de pièces de rechanges usuelles (pneus, chambres à air, chaînes, patins de freins). Du matériel, mis à la disposition par les TAAF en nombre limité, est également disponible.

Sorties hors base:

Elles sont soumises à l'autorisation du Chef de District et ne peuvent être considérées comme un droit. Ces sorties s'effectuent selon une réglementation en vigueur sur le District. Cette réglementation tient compte des dispositions imposées par la vie dans une Réserve Naturelle, et par le respect de la sécurité des personnes et des biens.

L'accès à certaines zones d'expérimentation scientifique est réglementé afin d'éviter toute perturbation des programmes de recherche en cours.

Cultes religieux:

Le District dispose d'une chapelle, Notre-Dame du Vent, qui se veut un lieu œcuménique.